

Séance du 26 mai 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 20 mai 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, MM. Soroste, Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Jaussaud ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Gibaud-Gentili à M. Etchegaray ; Mme Boé à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Etcheto ; Mme Loupien-Suarès à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Chevrel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Transport des déchets issus du fleurissement des cimetières – Signature du marché.

La Ville de Bayonne recourt aux services d'une entreprise pour le transport des déchets issus du fleurissement des cimetières. Le marché actuel arrivant à son terme, les services municipaux ont lancé une nouvelle consultation selon la procédure d'appel d'offres européenne (le montant cumulé des prestations de même nature, supérieur aux seuils fixés par l'Union européenne, imposant cette procédure).

Elle vise à conclure un marché à bons de commande, affecté de montants minimum et maximum s'élevant respectivement à 8 000 et 18 000 € HT pour la durée initiale du marché, et identiques pour chaque période de reconduction.

Les prestations, d'une durée initiale d'un an, démarreront le 17 octobre 2011 et seront reconductibles 3 fois par périodes successives d'un an, sans que cette durée puisse excéder le 16 octobre 2015.

Après analyse des offres sur la base des critères de sélection retenus, la commission d'appel d'offres, réunie le 19 mai 2011, a retenu l'offre de la société Onyx Aquitaine dont le montant du détail-estimatif annuel, établi à titre indicatif pour départager les offres, s'élève à 15 756,00 € HT.

En conséquence il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ladite société le marché correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.